

## **Plan français et maths : un dispositif issu de PPCR, Pour aller vers le nouveau management du « Grenelle »**

Le ministre a envoyé pendant les congés une circulaire intitulée « Consolidation des plans français et mathématiques » aux recteurs et IA-DASEN. Elle concerne les formations dites « en constellation » mise en place dans le premier degré et les « laboratoires de mathématiques » du second degré. Rappelons que ces dispositifs sont largement rejetés par les personnels là où ils ont été imposés.

Le ministre met la pression sur les directions académiques pour amplifier ce dispositif et indique : *« des indicateurs de suivi des plans français et mathématiques seront demandés aux académies au cours du premier trimestre 2021-2022 et leur analyse fera l'objet d'un échange au moment du dialogue stratégique de gestion et de performance des académies avec le ministère. »*

Dans le premier degré, il précise même qu'il s'agit *« d'un objectif de formation essentiel et d'une priorité en matière de remplacement »* ! Alors que les postes manquent partout et que, dès cette rentrée, des classes sont déjà sans enseignant : les personnels apprécieront !

Pourquoi un tel acharnement à imposer ce plan, en particulier compte tenu des conditions actuelles de rentrée ?

Pour comprendre, il faut partir de l'origine (le protocole PPCR sur l'évaluation des enseignants et son volet « accompagnement ») pour aller vers l'objectif du ministre (le « Grenelle » qui vise à totalement individualiser les carrières en instaurant une logique RH comme dans le privé).

### **Un accompagnement qui découle de PPCR, inscrit dans les lignes directrices de gestion promotions**

Le plan maths-français ne vient pas de nulle part : le ministre réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de *« Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels »*. Dans le chapitre *« Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière »*, il est précisé que les DRH académiques contribuent *« à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels. (...) Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs »*.

La FNEC FP-FO, depuis la mise en place du PPCR qu'il n'a pas signé, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

### **Accentuer encore cet « accompagnement » permanent**

La circulaire préconise de *« consolider les dynamiques en cours »*.

Dans le premier degré, le ministre demande l'*« anticipation (identification des PE et constitution des constellations), (la) planification de la formation de tous les PE de chaque circonscription sur 6 années, (l')articulation et (la) complémentarité des plans entre eux et des temps de formation – formations renforcées et animations pédagogiques »*.

Le ministre entend donc imposer à tous les PE au moins deux années sur six de formation en « constellation » (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) pour une durée annuelle de 30H (contre 18H normalement prévues pour la formation dans les obligations réglementaires de service des PE). Il est demandé aux IA de planifier ce calendrier sur 6 ans dès l'année 2021/2022.

Dans le second degré, c'est « 150 laboratoires par an sur les deux prochaines années » en collège avec l'objectif de « 600 laboratoires mathématiques à l'horizon 2023 ». « 4 demi-journées visant à renforcer les mathématiques au collège » sont prévues sans qu'il soit précisé sur quel temps ces journées seraient prises. Dans le cadre de la réforme du Lycée, les laboratoires contribuent à « l'innovation pédagogique au cœur des enseignements, notamment pour les options mathématiques complémentaires et expertes ». « Des lettres de mission pour les professeurs coordonnateurs des laboratoires » seront rédigées.

### **Vers le nouveau management du « Grenelle »**

Le ministre explique lui-même que « les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Education, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés ».

Anticipant la fusion des corps d'inspection et avançant davantage vers celle des corps enseignants, il décide que chaque plan sera piloté par un binôme 1er et 2nd degré (IEN et IA IPR), que les « laboratoires mathématiques (du 2nd degré) peuvent accueillir les constellations (...) et favorisent ainsi la mise en place d'une formation inter-degré efficace ».

Rappelons que le ministre prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, enseignants désignés par lettre de mission...) tout en recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage », c'est-à-dire le suivi des contre-réformes ministérielles.

Ces mesures s'articulent avec la généralisation de l'évaluation des établissements (permanente en REP+ avec la mise en place de la part variable), le statut des directeurs d'école, la mise en place de « RH de proximité » ...

### **Assurer le « geste professionnel et la chaîne de pilotage »**

Pour finir, le ministre entend à travers ce plan engager « la transformation de la formation continue » pour aller vers « la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs. »

Tout est dit...

**La FNEC FP-FO continue ses interventions à tous les niveaux pour faire échec aux contre-réformes du « Grenelle » dont le plan français et mathématiques est un élément saillant. Elle invite les personnels à se réunir pour discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir.**

à Montreuil, le 3 septembre 2021